



Moto voler et toujours des prelevements

Par **kekenn**, le **14/09/2008** à **12:45**

Bonsoir

J'ai été victime du vol de mon véhicule (moto) le 29 Avril 2008.

Le véhicule a été retrouvé incendié fin juillet par la police municipale.

Une expertise a été effectuée courant août pour l'a déclarer irréparable (valeur de réparation supérieure à la valeur du véhicule).

Une offre d'indemnisation, que je n'ai pas encore acceptée à ce jour, m'a été proposée.

Ma question est:

Pourquoi mon assurance me prélève encore tout les mois tandis qu'elle sait que la "carcasse" qu'il reste de ce véhicule (qui m'appartient encore vu que je n'ai pas encore acceptée leur indemnisation) n'est pas réparable?

Pourquoi je paierais solly azar (qui passe par serenis) une somme tout les mois pour une moto qui n'est plus en état de rouler?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **jeetendra**, le **15/09/2008** à **13:55**

bonjour, pourquoi vous n'avez pas demandé la résiliation de votre contrat d'assurance lorsque

la moto a été retrouvée incendiée, donc inutilisable, cordialement

Par **kekenn**, le **15/09/2008** à **20:06**

la resiliation ete faite le 29 juin et depuis le vole atoujours pas de remboursement .